

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	26 (1881)
Heft:	7
Artikel:	L'administration pendant le rassemblement de troupes de la IIIe division
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-335606

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 7

Lausanne, le 28 Mars 1881.

XXVI^e Année.

SOMMAIRE — **L'administration pendant le rassemblement de troupes de la III^e division**, p. 145. — **Nécrologie**, p. 153. — **Bibliographie**. De l'urgence d'un camp retranché au centre de la Lorraine, après le traité de Prague, par M. Léon Mougenot, p. 153. — **Circulaires et pièces officielles**, p. 156. **Nouvelles et chronique**, p. 158.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — **Question des fortifications**, p. 161. — **Société de cavalerie de la Suisse occidentale**, p. 172. — **Société fédérale de sous-officiers**, p. 174. — **Nouvelles et chronique**, p. 176.

L'administration pendant le rassemblement de troupes de la III^e division¹.

Rapport présenté à la Société des officiers d'administration de Berne, le 16 janvier 1881, par M. le lieutenant-colonel PETER, commissaire des guerres de division.

A. Travaux préparatoires.

Les travaux préparatoires commencèrent dans le courant de l'hiver 1879-1880 avec les conférences de l'état-major de la division convoquées par le divisionnaire. L'administration reçut alors tout d'abord la mission de présenter son programme pour le futur rassemblement. Ce programme fut développé dans un rapport de M. le lieutenant-colonel de Grenus, ainsi que dans un contre-rapport du soussigné. Les rapporteurs, pour faciliter la tâche de l'administration, comme dans l'intérêt général, proposèrent les deux innovations suivantes :

1^o Approvisionnement de la division entière par la compagnie d'administration, et cela pour toute la durée du service, soit, par conséquent, pendant les cours préparatoires.

2^o Fourniture du foin par les communes, par voie de réquisition, cela surtout afin de diminuer les transports compliqués et dispendieux.

Ces deux propositions rencontrèrent l'assentiment de la conférence et furent ensuite ratifiées par les autorités compétentes. Les résultats en seront consignés plus loin.

Au nombre des travaux préparatoires, il faut noter comme fort important l'établissement d'une statistique des logements pour les troupes. Cette statistique, en partie basée sur le recensement fédéral de 1870 et en partie dressée à la suite d'une circulaire envoyée le 2 février 1880, renfermait les rubriques suivantes :

Nombre des habitants, des maisons habitées et des ménages;

Cantonnements, éloignés, resserrés, cantonnements de marche;

Locaux disponibles pour les troupes. Nombre des granges, remises, maisons d'école, salles de danse, autres grands locaux; nombre d'hommes que l'on peut y loger;

Ecuries. Nombre des écuries pour chevaux et des locaux qui peuvent servir à cet usage; nombre de chevaux que l'on peut y loger.

Eaux. Nombre des fontaines et des puits.

¹ Traduit des *Blätter für Kriegsverwaltung* du major Hegg.

Provisions de foin et de paille. Les provisions considérables ou seulement suffisantes pour les besoins de la commune.

Provisions de bois. Suffisent-elles pour les besoins des troupes ?

Cette statistique fut dressée pour les districts d'Aarberg, Berne, Bienne, Buren, Berthoud, Erlach, Fraubrunnen, Laupen et Nidau, ainsi que pour les communes frontières du canton de Fribourg et le district soleurois de Bucheggberg-Kriegstetten.

S'il semble aujourd'hui que les renseignements ont été pris sur une échelle un peu vaste, il ne faut pas oublier que l'on ne connaît pas alors exactement l'emplacement du terrain des opérations. Du reste, l'utilité de cette statistique subsiste pour les districts non occupés, et il serait désirable qu'une opération semblable fût faite pour la Suisse entière.

D'autre part, des propositions sur l'organisation du service de l'administration en général et, en particulier de la compagnie d'administration, furent soumises le 31 mars au commandant de la division. Des instructions détaillées sur la tâche des officiers d'administration furent émises et approuvées par le divisionnaire.

Une question importante était celle du logement et de l'installation de la compagnie d'administration. Plusieurs locaux furent proposés : la Schützenmatte, le Beundenfeld, l'ancienne fabrique de wagons ; après un examen sérieux, le choix tomba sur cette dernière comme remplissant le mieux toutes les conditions. Les tractations eurent lieu avec les propriétaires de cet immeuble, la Banque fédérale et la Banque du commerce de Berne, tractations à la suite desquelles fut conclu un bail ratifié par les autorités compétentes le 22 avril.

En vertu de ce contrat, les bâtiments de l'ancienne fabrique de wagons furent mis à la disposition du commissaire des guerres de la division, du 1^{er} août au 30 septembre, et les bâtiments servant d'école, du 26 août au 20 septembre. Les négociations qui eurent lieu à cet effet avec les autorités scolaires de la ville aboutirent aussi à un heureux résultat.

Le prix du loyer fut fixé à 4 200 fr.

On décida de loger également le bataillon du train, ainsi que l'infirmerie des chevaux dans le Muesmatte. Les installations nécessitées dans ce but firent l'objet d'une étude approfondie, dont la partie technique fut résolue fort habilement par M. le 1^{er} lieutenant Ludi. Les travaux, mis au concours, furent confiés à des entrepreneurs.

Comme la commune de Berne devait fournir les locaux nécessaires aux chevaux du train, un contrat fut passé avec le bureau des logements de la ville, en vertu duquel celle-ci payait, à titre de compensation, une indemnité de 50 centimes par nuit et par cheval.

Un arrangement intervint avec la dite autorité pour le logement du bataillon du génie dans la caserne n° 2 (place des Orphelins) et du lazaret de campagne dans la maison d'école de Breitenvain.

La livraison de la paille fit aussi l'objet d'un contrat par lequel la commune de Berne prenait à sa charge 40 % des frais et la Confédération 60 %.

Des arrangements furent aussi conclus avec le bureau des loge-

ments pour le logement des officiers et des chevaux, pour le choix et l'installation des bureaux de la division, etc., etc., arrangements sur lesquels je ne m'étendrai pas davantage ici.

Vinrent ensuite les publications concernant les subsistances et la rédaction des contrats pour les fournitures, sujets sur lesquels je reviendrai à l'article « Subsistances ».

Une autre tâche consistait à s'enquérir des prix du foin et de la paille dans le territoire occupé et à soumettre des offres aux autorités compétentes.

En même temps on s'occupa de réquisitionner des communes de la paille pour les bivouacs contre paiement d'une moins-value uniforme. Jusqu'à présent la paille pour bivouacs était achetée et le prix en était payé intégralement. L'indemnité pour le foin fut fixée par le département militaire suisse à 9 francs et celle de la moins-value de la paille pour cantonnements et bivouacs à 4 fr. 50 le quintal métrique.

D'après le tableau des dislocations, un bataillon du 12^e régiment devait être logé, pendant le cours préparatoire, à Rubigen. Cette commune ayant demandé d'être dispensée de recevoir des troupes, je fus chargé, avec le chef d'état-major, d'examiner si le 12^e régiment pouvait être logé en entier à Münsingen. Une visite des lieux constata la possibilité d'exécuter ce projet; par la même occasion, les logements disponibles, les cuisines et bureaux furent reconnus et répartis entre les divers bataillons. On procéda de la même manière pour les régiments 10 et 11 dans la commune de Bolligen et de Worb. Il fut fait des croquis des dispositions prises, croquis qui furent remis aux commandants de régiment. Des instructions furent aussi données aux communes pour l'établissement des cantonnements, des rateliers d'armes provisoires, etc.

Il faut noter également, au nombre des travaux préparatoires importants, les conférences qui eurent lieu avec les autorités des districts d'Aarberg, de Nidau et de Laupen, dans le but de faire connaître aux communes les prestations leur incomptant, ainsi que les indemnités qui pourraient leur être allouées. Le divisionnaire voulut bien se charger, non-seulement de présider aux conférences, mais encore d'élaborer la partie la plus importante du travail, de sorte que votre rapporteur n'avait à s'occuper que des détails.

Des conférences identiques eurent lieu avec les autorités de Münsingen, Worb, Bolligen, Könitz, Bümpfritz et Kehrsatz.

Quelques jours avant le commencement des cours préparatoires, le rapporteur, en compagnie de commissaires civils et de campagne, visita le terrain des manœuvres pour constater l'état des cultures.

Après que les communes situées dans le champ des manœuvres eurent été mises officiellement de réquisition par une circulaire du Conseil d'Etat du 4 août, votre rapporteur adressa à son tour, le 28 août, à toutes les communes, une circulaire dans laquelle il précisait encore les diverses prestations incomptant aux communes et la manière dont celles-ci devaient procéder.

Une publication fut faite le 19 août au sujet de l'estimation des

dommages et des rapports entre les commissaires de campagne et civils et les propriétaires.

Le divisionnaire chargea le commissaire des guerres de division de refuser ou d'accorder les autorisations demandées par les cantiniers. Trente autorisations de ce genre furent accordées; plusieurs demandes furent refusées.

B. *Organisation du service de l'administration.*

Le commissariat des guerres de la division se composait de l'effectif réglementaire, soit de 5 officiers. On lui avait attaché deux soldats pour les travaux écrits et le service d'ordonnance.

Le quartier-maître de la brigade d'artillerie reçut un aide, le parc de division un officier d'administration. Ces deux mesures, non prévues par la loi, étaient absolument nécessaires.

Aux termes de l'ordre général, le commissaire des guerres de division et son remplaçant étaient commandés pour le 28 août, à 8 heures du matin, au quartier-général de la division. Le bureau du commissariat était installé, comme les autres bureaux de l'état-major de division, dans la grande salle du Casino. Le jour d'entrée, le commissaire de division partit, avec les états-majors de la division, en reconnaissance de trois jours pour Aarberg, Bienne, Morat et Laupen. Pendant ce temps, son remplaçant organisait les bureaux.

Les adjudants entrèrent au service le 30 août après midi.

Le service de l'état-major du commissariat fut organisé comme suit :

Le commissaire de division se chargea de la surveillance générale et de la direction du service, des rapports avec le divisionnaire, des mesures d'exécution des ordres reçus et spécialement du service extérieur; il s'attacha dans ce but le 1^{er} et le 2^d adjudant.

Le 1^{er} adjudant avait, en outre, comme tâche particulière, la surveillance du service des rapports, tandis qu'au 2^d adjudant incombaît ce qui concernait le logement et les subsistances des officiers et des chevaux de l'état-major de division, ainsi que le contrôle et l'établissement des bons.

Le remplaçant devait suppléer son chef en cas d'empêchement et était chargé spécialement de la surveillance des bureaux, soit du service intérieur. Il était en cela aidé par le 3^e adjudant, qui était chargé de la caisse et responsable des fonds à lui confiés.

Les quartiers-maîtres de l'infanterie furent commandés le 30 août en vue des travaux préparatoires. Les quartiers-maîtres des armes spéciales entrèrent au service avec leurs corps, conformément à l'ordre général et au tableau des écoles.

Tous les officiers d'administration firent leur service sans interruption, sauf le quartier-maître du bataillon de fusiliers n° 32, qui, pendant le cours préparatoire, dut être dispensé et remplacé.

C. *Marche de l'administration en général.*

Celle-ci était réglée par l'ordre de division n° 4 et par les instructions du commissaire des guerres à ses subordonnés. On observa,

du reste, les prescriptions réglementaires. La marche de l'administration a été normale et satisfaisante.

Les rapports administratifs se transmirent exclusivement par la voie du service. Il faut mentionner ici que l'installation des bureaux dans un même local, qui, au début, avait donné lieu à des craintes, a singulièrement facilité les relations.

Pendant les cours préparatoires, le télégraphe de campagne rendit des services signalés.

Durant les manœuvres combinées, alors que le quartier-général fut successivement transporté à Laupen, Seedorf et Aarberg, l'administration suivit une marche régulière, avec plus de peine, il est vrai, et rencontrant plus de difficultés que dans les cours préparatoires. L'état-major du commissariat accompagnait le quartier-général de la division. Pendant les manœuvres, le commissaire et ses deux adjudants suivaient toujours le divisionnaire, tandis que le remplaçant surveillait la dislocation des bureaux et leur installation dans les nouveaux quartiers. La caisse, ainsi que les formulaires et le matériel de bureau, suivaient dans le fourgon.

D. Subsistances.

En ce qui concerne les subsistances et l'activité de la compagnie d'administration, je m'en réfère au rapport du chef de celle-ci¹, en le complétant par les indications suivantes :

A partir du 12 septembre, la colonne d'approvisionnements de la compagnie d'administration a fonctionné sur le pied de guerre, car elle avait à transporter les subsistances sur les diverses places de distribution. Le pain, la viande et l'avoine étaient chargés séparément, en quantités aussi grandes que possible, sur des chars spéciaux et livrés sur les places de distribution aux chars à approvisionnements de corps. Le dépècement de la viande en petits morceaux avait lieu sur la place de distribution.

Dans les rassemblements précédents, on avait employé le système de chargement par corps. Au moyen des chars à approvisionnements de corps et de ceux de la compagnie d'administration, on formait deux colonnes qui, à tour de rôle, touchaient auprès de la compagnie d'administration les subsistances, conduisaient celles-ci aux corps, puis revenaient à vide au lieu de départ. Ce système a cet avantage sur le premier, en ce sens qu'il ne nécessite aucun transbordement.

Toutefois, à mon avis et ensuite des expériences faites, le système de chargement par article est préférable parce que

1. Moins de chars sont nécessaires;
2. Les subsistances, surtout la viande, se maintiennent plus fraîches;
3. Le transport est plus sûr, car les hommes appartenant à un corps n'ont qu'à amener leurs chars sur la place de distribution et à retourner à leur corps; il n'y a donc pas d'erreurs possibles et un char destiné à une compagnie du génie ne peut être conduit par un

¹ Voir *Revue militaire suisse*, n° 3 de 1881.

soldat du train à un bataillon d'infanterie et vice-versa, comme cela peut arriver avec le système du chargement par corps ;

4. La distribution des subsistances peut se faire d'une manière plus exacte et se prête mieux au contrôle, car elle a lieu plus tard et à un moment où l'on connaît au juste les quantités dues. Avec le chargement par corps auprès de la compagnie d'administration, on doit s'y prendre de meilleure heure et, par cela, on est exposé à livrer trop ou trop peu ; ce qui est donné en trop est perdu. Avec le chargement par article, si la provision de la compagnie d'administration est trop forte, le surplus peut être soigné et livré à la prochaine distribution.

Sur la proposition de votre rapporteur et du chef de la compagnie d'administration, le divisionnaire désigna les localités suivantes comme places de distribution : le 12 septembre, Bamberg ; le 13, Majzenried ; le 14, Maikirch ; le 15, Frienisberg.

Au début, Matzenried avait été également désigné comme place de distribution pour le 11 septembre ; mais, comme ce jour-là, tous les chars à approvisionnements se réunissaient à Berne pour prendre part au défilé, on décida, pour simplifier, de toucher les vivres à la Muesmatte. Les 11, 12, 13 et 14, des subsistances extraordinaires furent distribuées.

Les noms des places de distribution furent portés à la connaissance des troupes par la voie des rapports. La distribution se fit d'une manière régulière et sans accrocs.

Pendant toute la durée du service, chaque corps reçut jour pour jour les subsistances nécessaires. Dans quelques cas où les corps donnèrent lieu à des irrégularités dans la distribution, celles-ci furent corrigées par la bonne volonté de la compagnie d'administration.

Le contrôle des distributions par le commissaire de division se faisait tout d'abord par le rapport du chef de la compagnie.

De plus, chaque corps devait établir chaque jour un bon pour les subsistances qu'il recevait pour le lendemain. Ces bons étaient remis au quartier-maître de la compagnie d'administration qui présidait à la distribution et servaient de reçu.

La distribution faite, les chars à approvisionnements formaient le parc et le départ de la place n'avait lieu que lorsque l'ordre de dislocation pour le lendemain était connu, soit à la fin du combat.

Si, grâce à cela, les chars à approvisionnements du corps arrivaient avec un peu de retard à destination, ces retards seraient encore plus considérables en campagne. Aussi doit-on être satisfait si les subsistances arrivent à temps pour le jour suivant et ne pas imposer ici une heure fixe.

Les divers corps de troupes étaient munis des ustensiles de cuisine suivants :

Infanterie. — Le bataillon de carabiniers n° 3 et les bataillons de fusiliers n°s 25 et 31 avaient la cuisine collective d'ordonnance, les autres bataillons, l'ustensile de cuisine personnel. Ces derniers, à l'exception des bataillons 26 et 27, avaient en outre la cuisine.

Cavalerie. — Dragons : Une cuisine de campagne volante par escadron, ainsi que la cuisine collective. Guides : La cuisine collec-

tive, qui ne fut cependant pas employée, les guides ne touchant pas leur subsistance en nature.

Artillerie. — La brigade d'artillerie : Une cuisine de campagne volante par batterie, ainsi que la cuisine d'ordonnance qui ne fut pas employée. Le parc de division : La cuisine d'ordonnance. Le bataillon du train : Deux cuisines de campagne volantes.

Le bataillon du génie : La cuisine d'ordonnance collective.

Le lazaret de campagne : La cuisine d'ordonnance pour les troupes sanitaires renfermée dans le fourgon d'ambulance.

La compagnie d'administration : Elle reçut de Thoune quatre cuisines d'ordonnance, qui ne suffirent naturellement pas. On se servit alors à la Muesmatte d'une grosse marmite murée et, pendant les manœuvres, de la cuisine volante du détachement du train.

Tous les quartiers-maîtres sont d'accord pour vanter dans leurs rapports les avantages des cuisines d'ordonnance collectives. Le quartier-maître du génie croit cependant que, pour son corps, la cuisine de campagne volante serait préférable.

Les cuisines de campagne volantes font aussi l'objet de rapports favorables, dans lesquels cependant je relève quelques observations. On se plaint du manque de bouilloire; cet ustensile peut facilement être ajouté. La fermeture pourrait être améliorée. Les cuisines elles-mêmes devraient être établies pour être placées sur d'autres voitures; ainsi un attelage spécial ne serait pas toujours nécessaire, surtout dans l'artillerie. Un cheval n'est pas suffisant, car la cuisine, avec les vivres, pèse de 8 1/2 à 9 quintaux métriques. Deux chevaux sont donc indispensables; cela permettrait de munir la cuisine d'un caisson; à l'avant-train serait placé le caisson à provisions et un siège pour deux hommes, à l'arrière-train la cuisine proprement dite. Les marmites sont placées trop bas. Tous ces défauts peuvent facilement être corrigés et il est désirable qu'ils le soient, car ces cuisines offrent de réels avantages pour les troupes montées.

Les cuisines d'ordonnance des ambulances sont excellentes et répondent au but pour un service en temps de paix. Mais, en campagne, elles ne suffiraient pas, car l'effectif d'une ambulance est souvent quintuplé par les malades et blessés envoyés des corps. Il faudrait donc donner aussi aux troupes sanitaires des cuisines de campagne volantes, afin qu'au besoin elles puissent cuire pour 150 hommes, tandis qu'elles ne peuvent aujourd'hui le faire que pour 30. On devrait cependant conserver les cuisines actuelles dans lesquelles on préparerait les mets spéciaux pour les malades, mets qu'en campagne on ne trouve pas toujours ailleurs.

Quant aux ustensiles de cuisine personnels, les appréciations sont bien différentes. Voici comment s'expriment à leur sujet les officiers d'administration :

1. Ces ustensiles ne peuvent servir aux troupes que dans les cas exceptionnels, par exemple aux avant-postes, etc.

2. Pour le service ordinaire, cet ustensile n'est pas pratique et les troupes le détestent pour les motifs suivants :

a) Il est composé de trop de pièces; celles-ci s'égarent facilement

et lorsqu'elles ne sont pas remplaçables, la cuisson est difficile et souvent même impossible.

b) Il est difficile de le tenir propre, ce qui rend les mets qu'on y cuit peu apétissants et souvent nuisibles à la santé.

c) Lorsque le soldat rentre au cantonnement harassé, il préfère, si possible, acheter des vivres plutôt que de se mettre à faire la cuisine pendant deux heures pour avoir ensuite, comme résultat de sa peine, une soupe manquée et de la viande immangeable.

d) Le dépeçage de la viande crue en petites rations, comme l'exige l'ustensile personnel, est impossible. Il en résulte que pour un homme qui reçoit un bon morceau de viande, un autre reçoit un morceau de graisse et le troisième un os ou quelque chose d'immanageable. Dans les autres cuisines, on peut toujours employer la graisse et les os à faire de la soupe, tandis que celle préparée dans les ustensiles personnels ne vaut le plus souvent rien. Seules les soupes de conserves peuvent y être cuites convenablement, mais ces soupes, au bout d'un certain temps, dégoûtent le soldat.

e) Cet ustensile exige une grande quantité de combustible, ce qui charge trop la caisse de l'ordinaire.

f) Par le mauvais temps, il est simplement impossible de cuisiner.

g) Il exige trop d'hommes de cuisine.

Je pourrais citer de nombreux exemples à l'appui de ces faits; mais cela me conduirait trop loin.

Ces résultats ne m'étonnent ni ne me font changer d'avis. J'étais déjà, à la suite d'expériences précédentes, opposé à l'introduction de ces ustensiles. Ils ne sont acceptables que s'ils sont construits de manière à pouvoir remplacer la gamelle et si leur usage n'est prescrit que dans les cas exceptionnels. Pour le service ordinaire, il faut laisser aux troupes à pied les cuisines d'ordonnance et donner aux troupes montées les cuisines volantes.

D'ailleurs, l'on doit, autant que possible, faire la cuisine dans les habitations, les chambres à lessive, les fromageries, qui, chez nous, ne manquent pas. Les cas où l'on ne pourra pas faire usage de ce moyen ne sont, en campagne, pas si fréquents que veulent bien le dire les partisans des ustensiles personnels. Lorsqu'il ne sera pas possible de cuire dans de grandes marmites, il est probable qu'on ne pourrait pas le faire non plus dans les ustensiles personnels.

En résumé, sans nier les services que les ustensiles personnels peuvent rendre aux troupes, nous ne croyons pas que les inconvénients qui leur sont propres puissent l'emporter sur les avantages qu'ils présentent.

Pendant le cours préparatoire, l'on fit la cuisine trois fois par jour : le matin, le café; à midi, la soupe et la viande; le soir, la soupe.

Pendant les manœuvres de division, on cuisit deux fois par jour : le matin, la soupe et la viande; on prenait celle-ci avec soi et on la mangeait à midi avec les subsistances extraordinaires; le soir, la soupe; pour les troupes munies d'ustensiles personnels la soupe du soir était faite au moyen de conserves, de sorte que les os restaient sans emploi.

(A suivre,)